

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 3 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le 3 janvier 2017, a arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté sept délibérations du gouvernement ; adopté 24 arrêtés et examiné 25 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

1. Projet de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant création organisation et fonctionnement de l'agence pour le remboursement des taxes à l'importation de la Nouvelle-Calédonie (ARTI-NC). La loi du pays du 30 septembre 2016 a institué une taxe générale à la consommation (TGC) qui fera l'objet d'une marche à blanc entre le 1^{er} avril 2017 et le 30 juin 2018, et dont le produit sera affecté à un établissement public. La délibération du Congrès arrêté aujourd'hui par le gouvernement crée l'Agence pour le remboursement des taxes à l'importation de la Nouvelle-Calédonie (ARTI-NC).
> **[Voir communiqué détaillé « Agence collecte marche à blanc TGC ».](#)**

2. Délibérations du gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement pour ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie (affaires société Casino de Nouméa... Mme Jacqueline Levèque).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris pour une affaire.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement pour défendre la Nouvelle-Calédonie devant la cour d'appel de Nouméa (affaire SARL Baïa Promotion).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (affaires Association des résidents de la Baie des Citrons et Association Ensemble Pour La Planète - EPLP).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (affaires Syndicat des retraités territoriaux et M. Dominique Frontier).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement à interjeter appel au nom de la Nouvelle-Calédonie devant la cour d'appel de Nouméa (affaire Fédération des syndicats des fonctionnaires, agents et ouvriers de la fonction publique - FSFAO).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (affaire Mme Joséphine Wiako).

3. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture de l'Hôtel de ville de Dumbéa, conformément à la réglementation relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, suite à l'avis émis par le comité territorial de sécurité.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la mise en exploitation par la Sarl LSK d'un nouveau magasin de commerce de détail à dominante alimentaire d'une surface de vente de 589,50 m² à l'enseigne Supérette de Pouembout ».

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Myriam Mackenzie, chef du service de l'imprimerie de la direction des achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie (DAPM).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Valérie Pujalte-Deuve, adjointe au chef du service des achats et des marchés de la direction des achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie (DAPM).

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et Mme Pascale Bedague et habilité le président du gouvernement à le signer. Ce protocole concerne les modalités de règlement financier d'une installation intitulée « Butterfly », constituée de cinq sculptures réalisées en tôle d'acier découpée pour le Médipôle de Koutio auprès de l'artiste Pascale Bédague dite « AKA », pour un montant total de 1,4 million francs.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et la SARL CUBE et habilité le président du gouvernement à le signer. Ce protocole concerne les modalités de règlement financier d'une commande d'une fresque sur le thème de la mangrove, réalisée sur trois murs du Jardin des Origines (Jardin des Traversées), pour le Médipôle de Koutio, auprès du designer Thomas Wachter, SARL CUBE, pour un montant total de 1 989 750 francs.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et la SARL NEO DESIGN ET ARCHITECTURE et habilité le président du gouvernement à le signer. Ce protocole concerne les modalités de règlement financier d'une commande au designer Eric Goron, de l'agence NEO DESIGN ET ARCHITECTURE, de 14 bancs publics en résine Krion, pour le Médipôle de Koutio pour un montant total de 4 millions de francs.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et M. Jean-Marie Ganeval et habilité le président du gouvernement à le signer. Ce protocole concerne les modalités de règlement financier d'une commande à l'artiste Jean-Marie Ganeval d'une sculpture en acier et pierre polie intitulée « Pirogue des échanges », pour le Médipôle de Koutio pour un montant de 1,2 million de francs.

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Jean-Philippe Guilloux directeur par intérim des technologies et des services de l'information (DTSI).

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs des redevances des occupations domaniales sur les aérodromes de Lifou et Koné. Ces tarifs, qui n'avaient pas été réévalués depuis 1990 malgré une inflation de plus de 40 % en Nouvelle-Calédonie, vont être augmentés de 5 %.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les conditions d'établissement et de perception des redevances d'usage des installations aménagées pour la réception des passagers sur les aérodromes de Lifou et Koné. Cette redevance d'atterrissage est du niveau de celle actuellement en vigueur à Magenta soit 107 francs / tonne.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les conditions d'établissement et de perception des redevances d'atterrissage sur les aérodromes de Lifou et Koné. Cette redevance est destinée à contribuer au financement des installations aménagées pour la réception des passagers de 100 francs / passager embarquant sur des vols commerciaux ou sur des vols non commerciaux.

>> L'ensemble de ces trois mesures génèreraient environ 15,7 millions de francs de recettes additionnelles pour la Nouvelle-Calédonie. Elles permettent de poser un cadre cohérent en matière de redevances sur les trois aérodromes de la Nouvelle-Calédonie qui permettront à terme de réduire les coûts pour la collectivité.

Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté le projet d'arrêté relatif au barème des durées de suspension d'un permis de conduire à la suite d'une mesure de rétention à titre conservatoire. > [Voir communiqué détaillé « Suspension permis de conduire »](#).

Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2015-1175/GNC du 30 juin 2015 portant désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de l'enseignement de l'enseignement supérieur et de la recherche (UNC). Mme Maryse Ajapuhnya est remplacée par Mme Diane Pouye au conseil d'administration de l'université de Nouvelle-Calédonie. Sa suppléante est Mathilde Bregeon, en remplacement de Claude Constans.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la proposition de budget prévisionnel 2017 du lycée polyvalent du Mont-Dore. Ce budget est arrêté à la somme de 59 734 679 francs, dont 59 134 679 F en section de fonctionnement et 600 000 F en opérations en capital. Les aides du fonds social lycéen prévues à ce budget peuvent être accordées pour des dépenses se rapportant aux fournitures scolaires, à l'habillement et au trousseau pédagogique, à la restauration et l'internat, aux frais de transport, à la cotisation de l'union nationale sportive scolaire, aux voyages scolaires et aux frais médicaux et produits pharmaceutiques.

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les membres du jury d'admission du concours d'entrée à la formation au diplôme professionnel d'aide-soignant - promotion 2017. La date de ce jury de délibération est fixée au 1er février 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les praticiens hospitaliers du centre hospitalier territorial (C.H.T.) Gaston Bourret en qualité de chef de service à titre provisoire.
 - Dr Hervé Guégan, chef du service de chirurgie viscérale, thoracique et vasculaire,
 - Dr Olivier Pérès, chef du service de chirurgie orthopédique et traumatologique,
 - Dr Bertrand Mongodin, chef du service d'oncologie.

Secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio et des relations avec les provinces et les communes :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré l'habilitation de M. Laurent Argouet, agent spécial en Nouvelle-Calédonie de la société d'assurance « Enterprise Insurance Company PLC ».

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré l'habilitation de M. Laurent Argouet, agent spécial en Nouvelle-Calédonie de la société d'assurance « Mutuelle des Transports d'Assurances ».
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré l'habilitation de M. Antoine Charlery, agent spécial en Nouvelle-Calédonie de la société d'assurance « E-CIE VIE ».
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré l'habilitation de M. Emmanuel Roche, agent spécial en Nouvelle-Calédonie des sociétés d'assurance « AVIP ASSURANCE VIE ET PREVOYANCE », « ARCALIS » et « MARTIN MAUREL VIE ».
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré l'habilitation de M. Bruno Keller, agent spécial en Nouvelle-Calédonie de la société d'assurance « NATIO VIE ».
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré l'habilitation de M. Gérard Bonadei, agent spécial en Nouvelle-Calédonie des sociétés d'assurance « GPM FAMILLES ASSURANCES ».

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis cinq avis favorable sur des demandes de visa de long séjour. Il a émis 20 avis favorables sur des autorisations de travail (hors projets miniers).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif à la signalisation maritime.